

SYNTHÈSE ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial



La démarche en bref

L'Agglomération du Niortais a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 10 février 2020.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET impose la définition d'un système de suivi et d'évaluation qui permette :

- la réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET,
- une évaluation finale, qui servira de base de réflexion à l'élaboration du nouveau PCAET.

Un PCAET est élaboré pour 6 ans ;
 il doit donc être renouvelé en 2026
 pour l'Agglomération.



QUELLES MÉTHODES ONT ÉTÉ UTILISÉES ?

Pour la bonne réalisation du présent bilan à mi-parcours, l'Agglomération s'est appuyée sur :

- **les données territoriales et sectorielles** transmises par l'Agence Régionale Energie Climat (AREC Nouvelle-Aquitaine), les données 2022 ayant été fournies en 2024 ;
- **les données territoriales relatives à la qualité de l'air extérieur**, transmises par l'association agréée ATMO Nouvelle-Aquitaine ; les données 2020 sont attendues fin 2024 ;
- **les données collectées au fil de l'eau** auprès des parties prenantes du territoire (gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, développeurs, ...);
- **les données collectées auprès des communes de l'Agglomération**, ainsi qu'en interne auprès des agents des différentes directions.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES AXES STRATÉGIQUES DU PCAET

Pour évaluer la progression vers les objectifs chiffrés, la collecte des données de territoire permet le suivi régulier du PCAET, notamment au travers de l'état d'avancement de ses actions du PCAET.

En effet, le PCAET comptabilise 40 actions réparties sur 4 axes stratégiques :

- Axe 1 :** Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'énergies renouvelables ;
- Axe 2 :** Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre ;
- Axe 3 :** Vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée ;
- Axe 4 :** Vers une agriculture pérenne et de proximité.

Axes	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
État d'avancement 2020-2022	35 %	43 %	32 %	34 %

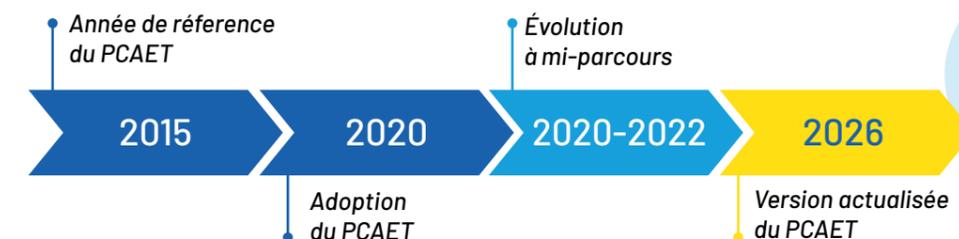
EN QUOI CONSISTE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS ?

À horizon 2030 et en référence à l'année 2015, le PCAET de l'Agglomération a pour objectifs de :

- **Réduire de 30 % les émissions territoriales de gaz à effet de serre.** La neutralité carbone en 2050 représentant l'objectif central, le fil conducteur du PCAET, cette étape intermédiaire en 2030 est fondamentale dans notre capacité à engager le territoire dans une trajectoire bas-carbone alignée sur la neutralité à 2050.
- **Réduire de 22.5 % les consommations énergétiques du territoire**, en agissant sur les secteurs réglementaires du PCAET : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets et industrie.

- **Augmenter de 62 % la production d'énergies renouvelables**, en agissant conformément au SCOT (adopté en février 2020) et au PLUiD (adopté en 2024) sur les filières photovoltaïque, biomasse, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz en cogénération, biométhane injecté dans le réseau, voire biocarburants.
- **Réduire les émissions de polluants atmosphériques**, en agissant sur les 6 polluants réglementaires visés par les PCAET : les oxydes d'azote (NOx, objectif de - 58 %), les particules fines de granulométrie inférieure ou égale à 2.5 µm (PM2.5, objectif de - 19 %), les particules fines de granulométrie inférieure ou égale à 10 µm (PM10, objectif de - 13 %), l'ammoniac (NH3, objectif de - 5 %), les composés organiques volatils (COV, objectif de - 9 %), le dioxyde de soufre (SO2, objectif de - 2 %).

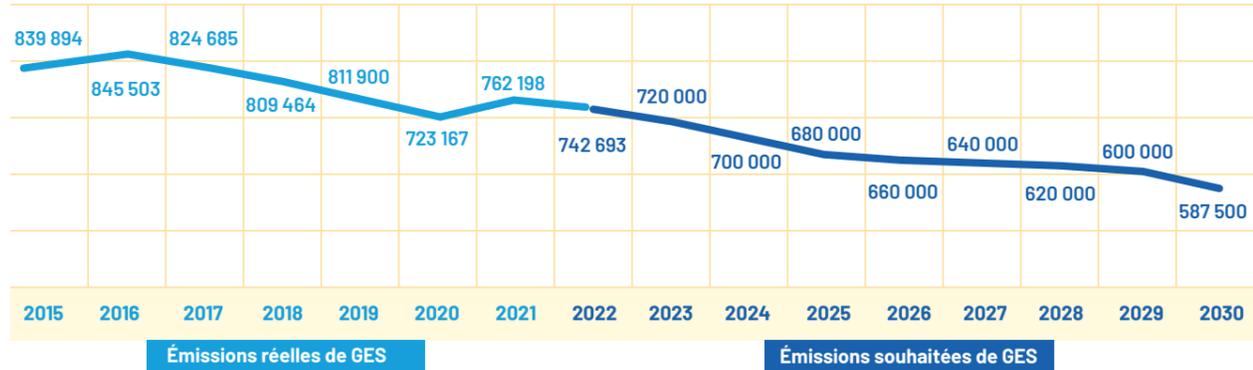
CALENDRIER DE LA DÉMARCHE GLOBALE DU PCAET



DES GRANDS INDICATEURS QUI ÉVOLUENT DE 2015 À 2022

Les grands indicateurs du PCAET, étayés sur les données transmises par l'AREC Nouvelle-Aquitaine et ATMO Nouvelle-Aquitaine, permettent de dégager les premières tendances observées sur le territoire de l'agglomération :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération (en t_{éq} CO₂)



Résultat :

- 11,6 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2022
 (source AREC 2024)

Objectif 2030 :

- 30 % de réduction des gaz à effet de serre entre 2015 et 2030

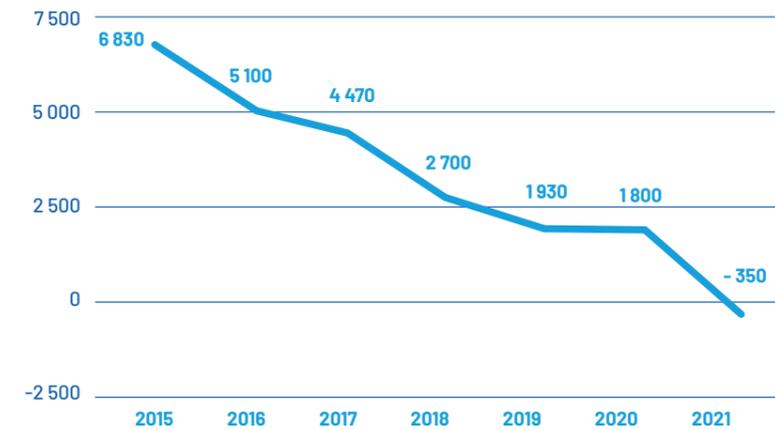
Durant l'année 2020, première année COVID, la limitation des déplacements, notamment, a permis une réduction significative des émissions de GES.

Pour le territoire de l'agglomération, on peut noter que :

- La cible 2030 est à 587 kt_{éq} CO₂, soit 100 kt_{éq} CO₂ en dessous de cette première année COVID ;
- Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le territoire ne devra rejeter que 100 000 kt_{éq} CO₂.

Le chemin à parcourir reste important pour significativement réduire nos émissions de GES et respecter nos objectifs à l'horizon 2030, étape indispensable à l'atteinte des objectifs 2050. Chaque action compte et l'Agglomération a déjà engagé en 2023 un plan de décarbonation de sa flotte de bus et de bennes à ordures ménagères.

Évolution de la séquestration du carbone sur l'agglomération (kt_{éq}CO₂)



Résultat :

Forte baisse de la séquestration du carbone (en appui sur la méthode ALDO et l'occupation du sol)
 (source AREC 2024)

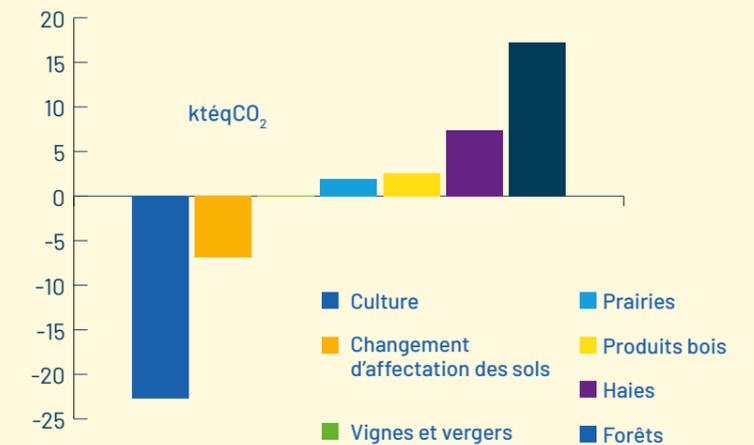
Objectif 2030 :

Amplifier la séquestration du carbone

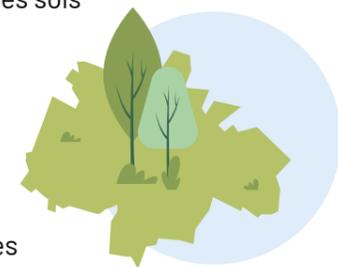
Résultat 2021 :

- 350 t_{éq}CO₂ séquestrées sur le territoire
 (source AREC 2024)

Les cultures émettent autant de gaz à effet de serre que les forêts et les haies n'en séquestrent sur le territoire de l'agglomération



Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le territoire doit fortement augmenter la séquestration du carbone. L'atteinte de cet objectif passe par la réduction de l'artificialisation des sols (en lien avec le nouveau PLUiD), l'utilisation de matériaux biosourcés, ainsi que la végétalisation (arbres, haies, ...) en milieu rural comme urbain.



Toutefois, la méthodologie de calcul de la séquestration du carbone a été modifiée :

en effet, les cultures, fortement représentées sur le territoire et émettrices de carbone (travail du sol, ...) étaient auparavant neutres dans la séquestration du carbone. Par ailleurs, et notamment en raison des conséquences du changement climatique, l'état des forêts se dégrade et elles stockent en conséquence moins de gaz à effet de serre.

À défaut de pouvoir l'augmenter, l'enjeu désormais est à minima de maintenir notre niveau de stockage de carbone.

La qualité de l'air

Polluants suivis par ATMO NA	% de 2014 à 2018	Objectif PCAET 2030
Composés organiques volatils (COVNM)	- 10,3	- 9,0
Ammoniac (NH3)	- 5,7	- 5,0
Oxydes d'azote (NOX)	- 17,2	- 58,0
Particules fines (PM10)	- 3,6	- 13,0
Particules fines (PM2,5)	- 6,0	- 19,0
Dioxyde de soufre (SO2)	1,8	- 2,0

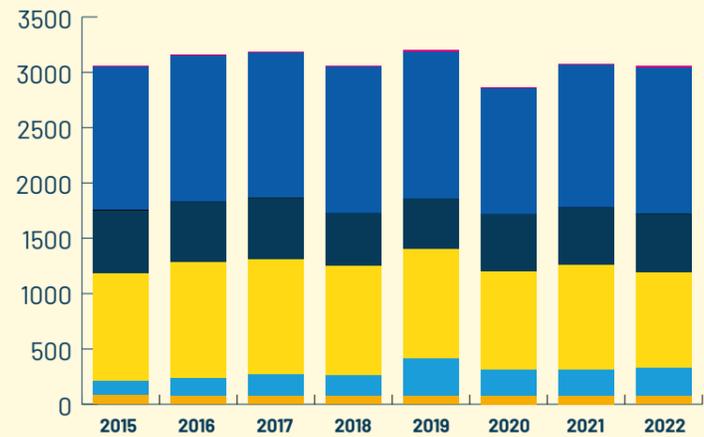
La réduction des émissions de polluants atmosphériques est bien engagée sur le territoire, et la qualité de l'air ne cesse de s'améliorer.

Ainsi, les cibles pour les composés organiques volatils et pour l'ammoniac sont déjà atteintes

Toutefois, les cibles pour les oxydes d'azote, les particules fines et le dioxyde de soufre sont encore assez éloignées et deviennent un enjeu en matière de réduction des polluants atmosphériques.



La maîtrise des consommations énergétiques



Résultat :
 - 3 % de consommations énergétiques du territoire entre 2015 et 2022
 (source AREC 2024)

Objectif 2030 :
 - 22.5 % de consommations énergétiques entre 2015 et 2030

■ Agriculture, forêt, pêche ■ Industrie ■ Résidentiel ■ Tertiaire
 ■ Traitement des déchets ■ Transport routier ■ Autres transports

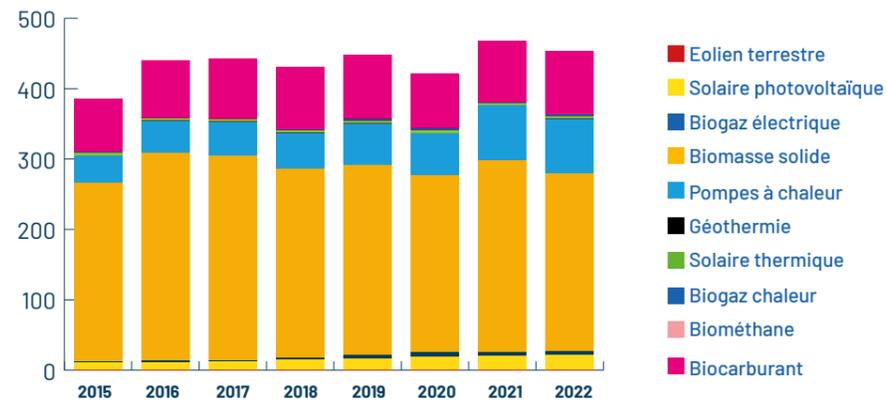
La maîtrise des consommations énergétiques n'évolue presque pas entre 2015 et 2022 sur le territoire. L'impact de la crise énergétique en 2022 est relativement faible, malgré les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique prises.



La production d'énergies renouvelables

Résultat :
 + 17.4 % de production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2022
 (source AREC 2024)

Objectif 2030 :
 + 62 % de production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030



La production d'énergies renouvelables est dynamique sur l'agglomération, avec une augmentation de 17 % entre 2015 et 2022.

Les perspectives de développement des EnR sont fortes, notamment sur la production photovoltaïque, les pompes à chaleur, ou l'injection de biométhane après méthanisation. Le mix énergétique du territoire est en effet appelé à se développer.

Conclusion intermédiaire sur les grands indicateurs du PCAET

Les grands indicateurs du PCAET témoignent de dynamiques enclenchées, notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la production d'énergies renouvelables.

En revanche, les objectifs fixés dans le cadre du PCAET sont encore assez éloignés. Il convient de massivement décarboner le territoire, séquestrer au mieux le carbone, mieux maîtriser les dépenses énergétiques, produire plus d'énergies renouvelables, encore améliorer la qualité de l'air.

Exemples d'actions depuis 2020 et recommandations

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET en 2020, un programme d'actions est actuellement mis en œuvre. Des recommandations sont également posées pour la révision du PCAET.

Voici quelques exemples d'actions :



Axe 1 : Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'énergies renouvelables

PLANTER 1 ARBRE PAR HABITANT D'ICI 2030, SOIT 125 000 ARBRES

Réalisation : Collecte des données et déclinaison des plantations réalisées par les communes, par l'Agglomération, par les parties prenantes du territoire (Parc naturel du Marais poitevin, PromHaies, Fédération des chasseurs, mais aussi prestataires de service).

Bénéfices : 36 771 arbres plantés entre 2020 et 2022 pour un objectif de 62 500 arbres plantés en 2025 et 125 000 en 2030. Par hypothèse, un arbre (parties aérienne et racinaire) séquestre 20 kgeqCO₂ par an.

Recommandations : Développer les plantations sur le foncier public (communes et Agglomération), développer les plantations auprès des propriétaires fonciers notamment dans les espaces à enjeux (corridors écologiques, réserves de biodiversité lorsque cela est pertinent), se rapprocher des acteurs de la plantation (CNPf, ONF, ...) pour démultiplier les arbres plantés en milieu rural.

Veiller à conserver les arbres adultes et matures qui séquestrent des volumes plus importants de carbone, que les jeunes plantations ne peuvent compenser.

FAVORISER LE RÉEMPLOI DES DÉCHETS

Réalisation : Développement des ressourceries et des repair cafés sur le territoire, compostage individuel et collectif pour la fraction fermentescible et les petits déchets verts, mise à disposition de broyeurs de branches auprès des communes, caissons du réemploi en déchèteries, distribution des stop pub, soutien à l'achat de couches lavables, ...

Bénéfices : Près de 6 200 tonnes de déchets évités entre 2020 et 2022 (fermentescibles et déchets verts, papiers, ordures ménagères, tout venant des déchèteries...).

Recommandations : Généraliser le compostage domestique sur l'ensemble de l'Agglomération, systématiser le broyage de branches en déchèterie auprès des particuliers, généraliser les caissons du réemploi en déchèterie, ...



FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU

Réalisation : L'Agglomération a financé l'achat de récupérateurs d'eau de pluie au profit des particuliers et a également mis un dispositif de soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les communes.

Enfin, la direction Cycle de l'eau travaille au quotidien à la résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Bénéfices : Cette opération a permis de mettre un volume de récupération d'eau de pluie de près de 900 000 litres en dotation chez près de 1 500 particuliers.



Recommandations : Avant le rejet au milieu naturel, travailler à la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration, selon des usages adaptés (en agriculture, pour le nettoyage des voiries, ...) et inciter à la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales pour les récupérer à des fins d'arrosage notamment.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Réalisation : Mise en œuvre d'un réseau de sentinelles, formées à la lutte contre l'ambrosie (reconnaissance, signalement, action de destruction), avec dans chaque commune un binôme composé d'un élu et d'un agent technique. Au global, 62 référents ont été formés depuis 2020, ce qui constitue un des plus importants réseaux de lutte à l'échelle régionale.

Bénéfices : Augmentation du nombre de signalements de l'ambrosie sur le territoire, en vue de limiter la propagation de la plante et la dispersion des pollens fortement allergisants.

Recommandations : Former les professionnels en charge de la gestion des bas-côtés, de la gestion des déchets verts, des travaux publics et d'aménagement, ... à la détection et à la destruction de l'ambrosie, mieux faire connaître les référents ambrosie dans les communes.



AUGMENTER LA PRODUCTION SOLAIRE

Réalisation : Deux centrales photovoltaïques au sol sur d'anciens centres d'enfouissement des déchets seront inaugurées en 2026, les permis de construire ayant été approuvés par l'État.

La Loi APER va également permettre de développer les ombrières de parking, même si un équilibre se doit d'être trouvé entre plantations et panneaux photovoltaïques. Enfin, le PLUiD, adopté début 2024, cadre et accompagne le développement du photovoltaïque au sol ou de l'agrivoltaïsme, pour privilégier le photovoltaïque sur les zones anthropisées et les toitures.

Bénéfices : Développement des énergies décarbonées, des circuits-courts de l'électricité grâce à l'autoconsommation, maîtrise des dépenses d'électricité.

RECOMMANDATIONS : Encourager les professionnels à équiper en production photovoltaïque (toiture ou en ombrière) et en solaire thermique. Soutenir la réalisation des études de pré-faisabilité et faisabilité, sans toutefois obérer le volet plantations et la ressource foncière. Développer l'autoconsommation collective.



IDENTIFIER LES GROS CONSOMMATEURS DE CHALEUR ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ POUR LA TRANSITION VERS DES ÉNERGIES PEU CARBONÉES

Réalisation : Études de pré-faisabilité réalisées pour la construction de réseaux de chaleur. Étude de faisabilité en cours pour reprendre, étendre et convertir aux énergies renouvelables un gros réseau de chaleur (13 GWh).

Bénéfices : Décarboner le territoire par le biais de la chaleur renouvelable, bénéficier d'un prix de la chaleur stable dans le temps et compétitif, service « tout compris » apporté par un réseau de chaleur.

RECOMMANDATIONS : Développer le froid renouvelable pour mieux lutter contre les effets grandissants du réchauffement climatique, disposer d'un véhicule de portage pour développer les réseaux de chaleur et de froid publics comme outils structurant de l'aménagement du territoire.

Axe 2 : Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre

AMÉNAGER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE AU VÉLO

Réalisation : Fort engouement de la pratique du vélo (la flotte de vélos à assistance électrique en location longue durée est passée de 800 à 1 000 entre 2020 et 2022), la flotte de vélos en libre-service est quant à elle en fort développement.

Bénéfices : Entre 2020 et 2022, le nombre de kilomètres parcourus en Vélos à assistance électrique (VAE) a été multiplié par 4, deux fois plus de personnes ont testés le service VAE ; le service vélos en libre-service (VLS) est en plein essor, notamment au profit des étudiants ; **8,8 km d'aménagements cyclables ont été créés sur la même période.**

RECOMMANDATIONS : Le schéma directeur des itinéraires cyclables a été validé, sa mise en œuvre va développer les infrastructures dédiées à la pratique du vélo ; de nouvelles stations VLS vont également développer ce service en très forte croissance.



DÉVELOPPER LES AIRES MULTIMODALES ET LES POINTS DE CO-VOITURAGE (2 ACTIONS)

Réalisation : 50 points de co-voiturage ont été instaurés avec les communes, ce qui permet un maillage fort pour la pratique du co-voiturage de courte distance ; 3 aires multimodales ont été mises en œuvre en 2020, et deux nouvelles ont été livrées fin 2023.

Bénéfices : En alternative à l'automobile et à la voiture pour les derniers kilomètres à parcourir, **l'Agglomération a structuré le territoire en faveur du co-voiturage** et de la pratique des mobilités décarbonées en entrée de pôle urbain.

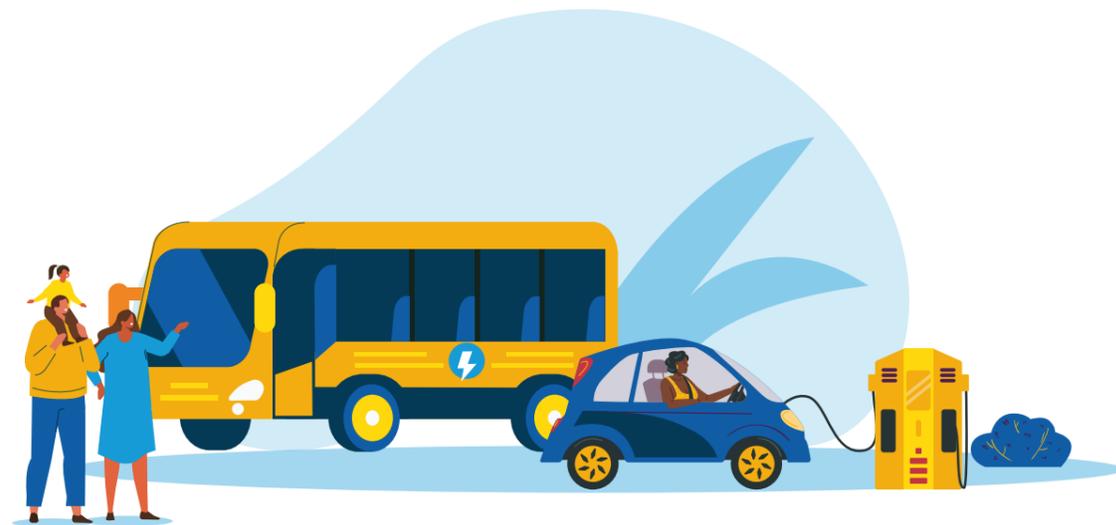
RECOMMANDATIONS : Le covoiturage doit être mieux connu auprès des employeurs et des employés du territoire, il faut encourager les mises en relation entre les offres et les demandes ; de nouvelles aires multimodales sont programmées en entrées de pôle urbain pour parcourir les derniers kilomètres en bus ou à vélo, voire en co-voiturage. Depuis, le 1^{er} janvier 2024, l'Agglomération a lancé une expérimentation sur le covoiturage assortie d'une aide financière pour une durée d'un an en partenariat avec les employeurs du territoire.

CONVERSION DE FLOTTES DE VÉHICULES DANS LE CADRE DE LA LIMITATION DU RECOURS AU DIESEL

Réalisation : Montage de la station de compression pour convertir la flotte de bus au BioGNV, en supplément des navettes électriques sur le centre-ville de Niort ; **déploiement du schéma directeur des infrastructures publiques de recharge** pour véhicules électriques, de compétence SIEDS.

Bénéfices : Entre 2020 et 2022, les infrastructures de compression ont été montées pour alimenter les bus au BioGNV, les premiers bus BioGNV roulant depuis mai 2023. Les communes sont associées au déploiement des bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques, **le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables étant en constante augmentation.**

RECOMMANDATIONS : La mobilité lourde est déjà bien engagée dans la décarbonation, une station multi-énergies étant implantée par le SIEDS sur le territoire. De plus, la flotte de bennes à ordures ménagères est appelée à s'électrifier pour partie, au détriment du diesel. Enfin, le déploiement des IRVE sur le domaine public va encourager le développement des flottes de véhicules électriques et hybrides rechargeables chez les particuliers ne pouvant pas se recharger à leur domicile.



Axe 3 : Vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée

RENFORCER LA PLATE-FORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Réalisation : La plate-forme de la rénovation énergétique **permet aux particuliers de bénéficier d'un conseil neutre et gratuit** pour leurs travaux de rénovation énergétique. Deux conseillers France Rénov travaillent en ce sens à l'Agglomération.

Bénéfices : Entre 2020 et 2022, **près de 2 000 particuliers résidant dans l'agglomération ont bénéficié** chaque année de ce service de conseil. Il est estimé que le tiers de ces contacts réalise des travaux de rénovation énergétique.



RECOMMANDATIONS : Les conseils prodigués par les conseillers sont de plus en plus qualitatifs, les conseils personnalisés et les accompagnements jusqu'à la réception des travaux étant plus fréquents. Cette tendance est à encourager pour maximiser les opérations performantes.

De plus, l'Agglomération a également mis en place une aide pour le remplacement des chauffages peu performants.

RÉNOVATION EXEMPLAIRE DES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES

Réalisation : Que ce soit dans le cadre du décret éco-énergie tertiaire (DEET) ou dans le cadre de l'AMEC (accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les collectivités), **l'Agglomération reste l'interlocuteur privilégié des communes.**

Bénéfices : Au travers de l'appel à projets Sequoia, **23 communes ont été accompagnées et 59 bâtiments ou groupes de bâtiments ont été étudiés** (dont 50 audits énergétiques DEET). En ce qui concerne l'AMEC, **8 autodiagnostic ont été réalisés** sur l'ensemble du patrimoine communal.

RECOMMANDATIONS : De nombreuses études ont été réalisées, pour permettre le passage à l'acte, à savoir des travaux de rénovation énergétique dans les communes, à chiffrer notamment en kWh évités.



Axe 4 : Vers une agriculture pérenne et de proximité

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA RESSOURCE BOCAGÈRE PAR LA PLANTATION DE 100 KM DE HAIES

Réalisation : De nombreuses aides sont mises en place pour financer en totalité ou en partie les plantations de haies champêtres par les agriculteurs sur leurs parcelles. **L'objectif du PCAET consiste à planter 100 km de haies d'ici à 2026.** Entre 2020 et 2022, 29,7 km de haies ont été plantés sur le territoire.

Bénéfices : Les co-bénéfices des haies sont importants : biodiversité, paysage, ombrage, réduction du vent, maintien des sols, infiltration des eaux et séquestration du carbone.

RECOMMANDATIONS : Mieux partager financièrement (prestation pour service environnemental rendu) l'entretien des haies avec les agriculteurs, afin d'inciter plus encore à la plantation.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Réalisation : Le Projet alimentaire territorial (PAT) est conjointement porté par l'Agglomération et la Communauté de communes du Haut-Val de Sèvres. Le PAT consiste à mettre en réseau des producteurs locaux selon une logique de filière agricole avec les consommateurs sur le territoire (restauration collective et cantines notamment).

Bénéfices : Manger des produits sains et de saison permet de développer les revenus de nos agriculteurs et de limiter les importations liées à notre alimentation.

RECOMMANDATIONS : Mettre en œuvre, sur le territoire, une démarche semblable à Terres de source permettant un meilleur revenu agricole tout en rémunérant les pratiques qui préservent la qualité de l'eau. Il convient aussi de continuer à développer les marchés de producteurs locaux et toutes les initiatives permettant de renforcer les liens entre les agriculteurs et les consommateurs.

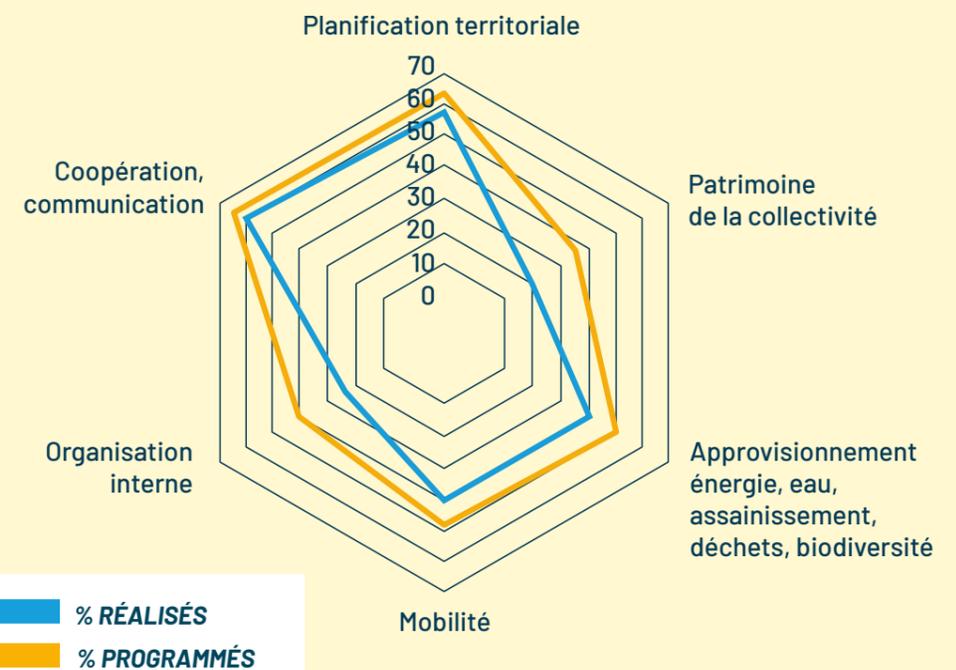
Le nouveau PCAET de l'agglomération, pour la période 2026-2032, devra largement s'appuyer sur ce bilan à mi-parcours, pour mieux faire prendre conscience des enjeux climatiques et énergétiques et ainsi renforcer en intensité et peut être en nombre les actions déjà enclenchées à l'échelle du territoire.

Focus sur la démarche « Territoire engagé pour la Transition écologique »

En 2021, l'Agglomération a choisi de se réengager dans le label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) démarche volontaire et nationale, permettant de valoriser les collectivités s'engageant dans un processus d'amélioration continue.

Le diagnostic des compétences et politiques publiques portées par l'Agglomération a permis de mettre en évidence les points forts et les points d'amélioration, selon les domaines propres au label et l'état d'avancement de la collectivité.

AVANCEMENT DES DOMAINES DU LABEL CLIMAT AIR ÉNERGIE POUR L'AGGLOMÉRATION



Aussi, avec un score global de 48.3 % depuis fin 2023, l'Agglomération est labellisée deux étoiles au titre du label Climat Air Energie.

CAP SUR LE LABEL 3 ÉTOILES



En dépassant le score au global de 50 % des cibles à atteindre, l'Agglomération pourra être prochainement labellisée trois étoiles Climat Air Energie.

Le graphique précédent témoigne des actions réalisées, mais aussi de celles qui vont produire des résultats en tant qu'actions programmées ou réalisées depuis le dernier audit.

Ainsi, l'adoption du PLUiD et du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), la décarbonation de nos flottes de véhicules, le fort développement de la pratique du vélo, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier et énergie, etc... vont contribuer à cet objectif d'obtention de la troisième étoile.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__34_12_2024-DE



niort agglo
Agglomération du Niortais